

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

Le tabac tabou le 1^{er} septembre 2007 ?

- Actualité - Local -



Date de mise en ligne : mardi 3 octobre 2006

Nice Premium



La mission parlementaire d'information sur l'usage du tabac dans les lieux publics a fini ses travaux. Il a validé un rapport qui recommande l'interdiction de fumer dans les espaces collectifs à partir du 1er septembre 2007. Le rapport de la mission, dont l'interdit concerne aussi bien les restaurants que les lieux de travail ou les prisons, sera rendu public aujourd'hui. Le rapport a été adopté par les élus UMP, les socialistes s'abstenant, de même que quelques UMP, comme Lionnel Luca, député des Alpes-Maritimes, et l'UDF André Santini.

La France suit ainsi le mouvement européen et son voisin transalpin. La décision du gouvernement sur le rapport devrait être prise à la mi-octobre. Le gouvernement entend agir pour lutter contre les 66 000 décès par an chez les fumeurs et les 5 000 victimes du tabagisme passif.

Nice-Première avait anticipé ce rapport avec un article de Kira sur ce thème le 23 août dernier. Il rappelait que sur la côte des établissements de standing boycottaient déjà mégots, cendres et fumées. C'est le cas du Lotus Bleu sur le port de Saint-Laurent et sa directrice l'explique : « Je fais cela pour mes clients. Mais aussi, par respect pour mes cuisiniers. L'odeur de la nourriture mélangée à de la fumée n'est pas un cocktail recommandable pour les papilles ».



Cette article soulignait les différences selon les endroits : Les consommateurs et les professionnels s'accordent à dire que tous les lieux publics ne sont pas à mettre dans le même sac. Le restaurant est dédié aux plaisirs de bouche, tandis qu'un bar-tabac, une discothèque ou un casino sont des lieux consacrés bien souvent aux orgies Bacchantes. La bière y coule à flot et des paquets de cigarettes partent en fumée. Mais certains consommateurs, comme Thierry, sont prêts à tenter l'expérience si cela peut éviter les 5000 morts par an du tabagisme passif. « En Italie, le tabac est interdit dans tous les lieux publics. Et moi, qui suis pourtant fumeur, j'ai trouvé cela très agréable. Il n'y a pas eu de baisse de ventes de cigarettes non plus. Les Italiens se sont adaptés, pourquoi pas les Français ? »

Les Français en débattront à ce sujet au moins jusqu'au 1er septembre 2007 et les députés très prochainement. La question est : doit-on priver les fumeurs d'une liberté individuelle ? N'est-ce pas offenser les dizaines de millions de

fumeurs que d'implicitement les qualifier d'assassins ? Le débat risque une nouvelle fois d'épouser des contours manichéens et d'opposer les français les uns aux autres. Un risque pour sauver des vies.

Deux articles :

le 20 avril 2006 par Mélody Vissio : <http://www.nice-premiere.com/article/la-loi-qui-est-loin-de-faire-un-tabac.620.html>

Le 23 août 2006 par kira :

<http://www.nice-premiere.com/article/interdiction-de-fumer-dans-les-lieux-publics.1032.html>